



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 30 octobre 2017, s'est réuni le mardi 7 novembre 2017 à 15h00 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Philippe WESTRELIN, Patricia ROBIN, Catherine BUTTY, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Pascal PELLEGRINO, Brigitte VIDAL, Jean-Marc GARNIER, Jean-Paul CAMERANO, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO-GROS, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Mahamadou SIRIBIE, Imen CHERIF, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTART, Damien VOARINO, Myriam LAZREUG, Stéphane CASSARINI, Mireille BANCEL, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

- Monsieur Pascal PELLEGRINO (prend part aux délibérations N°199 à N°203)
- Monsieur Jean-Paul CAMERANO (prend part aux délibérations N°199 à N° et à 205)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Anne-Marie DUVAL
- Madame Aline BOURDAIRE
- Monsieur Chems SALLAH
- Madame Jocelyne BUSTAMENTE
- Monsieur Franck BARBEY
- Madame Stéphanie MANDREA
- Monsieur Guillaume MELOT
- Madame Mékia-Nora ADDAD

- Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL
- Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

ABSENTS :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

/

PROCURATION :

- Madame Anne-Marie DUVAL à Madame Nicole NUTINI
- Monsieur Pascal PELLEGRINO à Madame Valérie COPIN
- Monsieur Jean-Paul CAMERANO à Madame Valérie DAVID
- Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
- Monsieur Chems SALLAH à Monsieur Mahamadou SIRIBIE
- Madame Jocelyne BUSTAMENTE à Monsieur Philippe WESTRELIN
- Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Jean-Marie BELVEDERE
- Madame Stéphanie MANDREA à Monsieur Gilles RONDONI
- Monsieur Guillaume MELOT à Monsieur Serge PERCHERON
- Madame Mékia-Nora ADDAD à Monsieur Paul EUZIERE
- Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL à Madame Myriam LAZREUG
- Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI à Madame Corinne SANJUAN

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions retirées à l'ordre du jour :

**2017 - 207 FONDS SPECIAL DU FOULON
 APPROBATION SOLDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

**2017 - 208 BUDGET EAU POTABLE
 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

/

Questions diverses :

/

2017 - 199 **ANCIEN COMMISSARIAT DE POLICE NATIONALE
TRANSFERT DU DROIT DE PRIORITE AU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** la délégation du droit de priorité au bénéfice du Département des Alpes-Maritimes pour l'acquisition des lots n°1135, 1137 et 1138 dans l'immeuble en copropriété « La Palmeraie » situé 12 boulevard Carnot, cadastré Section BL n°180 appartenant à l'Etat, et ce, en vue de la réalisation de la création de la Maison Départementale des Solidarités.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 200 **RENOUVELLEMENT URBAIN
CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE
AVANCE DE TRESORERIE DE LA VILLE A
LA SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT**

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **APPROUVER** l'avance de trésorerie de la Ville de Grasse à la SPL Pays de Grasse Développement, d'un montant de 500 000 €, dont le remboursement devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2017.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour, et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI.

2017 - 201 **APPLICATION DU DECRET DU 28 DECEMBRE 2015 N°2015-1783
RELATIF A LA PARTIE REGLEMENTAIRE DU LIVRE 1^{ER} DU CODE DE L'URBANISME
ET A LA MODERNISATION DU CONTENU DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur Christophe MOREL

- **APPLIQUER** le nouveau décret du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du Code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 202 BILAN DE LA CONCERTATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Christophe MOREL

- **TIRER** le bilan de la concertation;
- **DIRE** que conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie et d'une transmission en Préfecture.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 203 ARRET DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Christophe MOREL

- **ARRETER** le projet de révision générale du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **COMMUNIQUER** pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme, en application des articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme à :

-Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes,

-Monsieur le Président du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur,

-Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes,

-Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, en qualité de Président de l'EPCI, de Président de l'EPCI en charge du Plan Local de l'Habitat et Président de l'autorité organisatrice de mobilité « Sillages »,

-Monsieur le Président du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, en qualité d'Autorité organisatrice des transports,

-Monsieur le Président du Syndicat mixte SCoT'Ouest en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale,

-Monsieur le Président du syndicat mixte du SCoT CASA, limitrophe à la commune de Grasse,

-Monsieur le Président du Parc Naturel régional des Préalpes d'Azur,

-Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes,

-Monsieur le Président de la Chambre des métiers des Alpes-Maritimes,

-Monsieur le Président de la Chambre du commerce et d'industrie des Alpes-Maritimes,

Le projet sera également communiqué pour avis :

- Aux associations agréées et aux communes voisines qui en ont fait la demande au titre de l'article L.132-12 du Code de l'Urbanisme,
- Aux EPCI voisins compétents et aux organismes d'habitations à loyer modéré propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune, à leur demande, en vue de l'application de l'article L.132-13 du Code de l'Urbanisme,

- En vue de l'application de l'article R.123-17 du Code de l'Urbanisme, à Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière et à Monsieur le Représentant de la section Régionale de l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée ;
- En vue de l'application de l'article L.112-1-1 du Code rural, à Monsieur le Président de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, conformément aux dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 39 voix pour, et 6 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO.

**2017 - 204 VILLA IACOMI
PROCEDURE DE VENTE VIA LA PLATEFORME INTERACTIVE DES NOTAIRES**

Monsieur Christophe MOREL

- **AUTORISER** le principe de la vente de l'immeuble communal sis, 12 boulevard Fragonard cadastré Section BH n°366 et les lots 23 et 25 dépendant de la parcelle BH 367 au prix minimum de 87 000 euros.
- **DONNER MANDAT** à Maître Jean-Philippe VOUILLON, notaire, afin d'engager la procédure de mise en vente de ces biens via le Service « Immo-Interactif ».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure et de ce mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour, et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI.

**2017 - 205 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES 2017-2020**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la nouvelle Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de quatre années de 2017 à 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 206 RESTAURATION SCOLAIRE
AVENANT N°13 SODEXO
AMENAGEMENT DE LA CUISINE CENTRALE**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°13 au contrat de Délégation de Service Public relatif à la restauration scolaire et municipale conclu avec la Société SODEXO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour, et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI.

2017 - 207 RETIREE

2017 - 208 RETIREE

**2017 - 209 CANAL DU FOULON
AFFECTATION DES OUVRAGES AU SIEF DANS L'ATTENTE DU TRANSFERT DES BIENS
EN PLEINE PROPRIETE**

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** l'affectation au Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon des ouvrages constituant le Canal du Foulon, dans l'attente de leur transfert en pleine propriété par l'Etat au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour, et 3 voix contre : Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI.

Grasse le 8 novembre 2017




Le Maire,



Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse